France
Génétique
Elevage

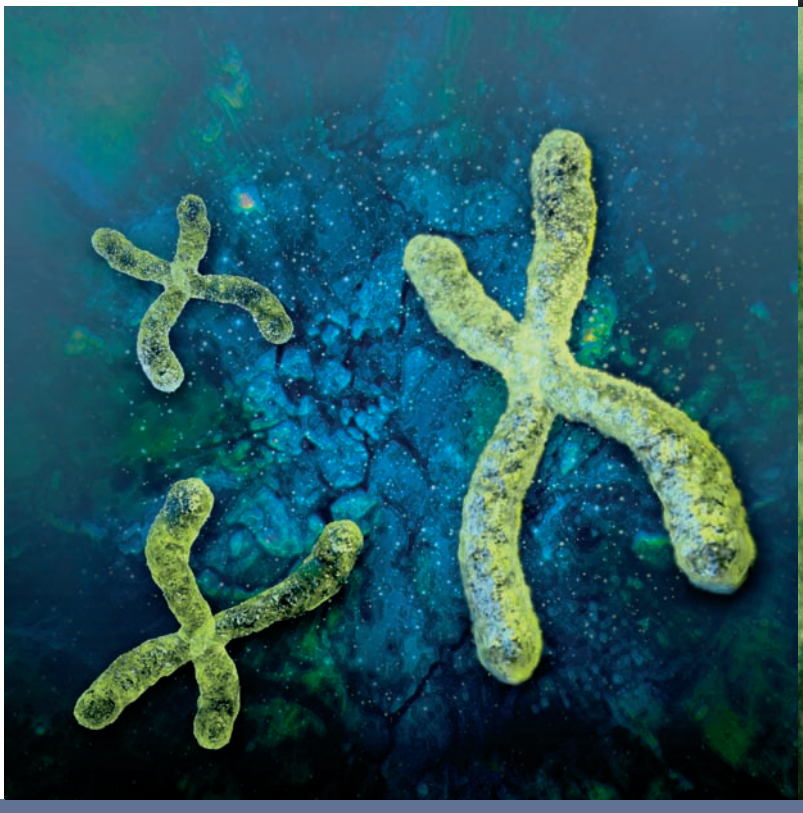

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008

Sommaire

France Génétique Elevage

PRÉAMBULE

CHAPITRE I
La restructuration du Dispositif Génétique Français est en marche — **Page 5**

› Redéfinition des responsabilités, restructuration et agrément des EDE

› Nouvelle organisation des contrôles de performances pour assurer la couverture territoriale

› Rénovation de l'axe racial et agrément des Organismes de Sélection

› Restructuration de la branche IA et maintien de la couverture territoriale

› Organisation des instituts pour optimiser leur collaboration avec FGE

CHAPITRE II
Système de Management de la Qualité : Début du déploiement en 2008 — **Page 12**

CHAPITRE III
Construction d'une politique Système d'information de FGE — **Page 14**

CHAPITRE IV
Pilotage opérationnel du dispositif de chaque filière : activités des Commissions — **Page 16**

CHAPITRE V
Activités fédérales — **Page 22**

› Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité

› Secteur juridique

› Participation à Icar et Interbull

› Promotion générique à l'international

3072

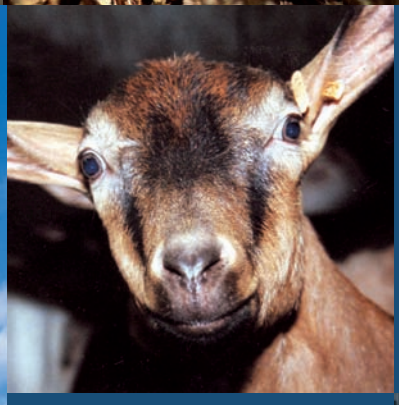

Préambule

Au moment où la génomique ouvre des perspectives tout à fait nouvelles au plan des méthodes, des objectifs, des résultats et des modes d'organisation de la sélection animale, la transformation du dispositif génétique français initiée par la loi d'orientation de 2006 devient une réalité : tous les textes réglementaire sont publiés, la restructuration des organismes est réellement engagée et se poursuivra en 2009-2010 ; France Génétique Elevage devient le véritable lieu d'échanges, de prise de décisions collectives et de gestion de moyens collectifs (systèmes d'information, ingénierie, système de management de la qualité).

L'agriculture et l'élevage doivent répondre à des défis multiples : développer des modes de production durable, assurer la compétitivité des filières par la maîtrise des coûts de production et la livraison des produits attendus par les marchés, contribuer par ces produits à la santé humaine et à la confiance du consommateur...

Plus que jamais, une politique interprofessionnelle de la génétique française construite en capitalisant sur les synergies entre les différents métiers de la génétique, en mutualisant les outils entre les filières, les races et les régions est nécessaire pour maintenir la maîtrise de la génétique de nos espèces entre les mains des éleveurs.

Ce choix d'un dispositif collectif national, fait en 2006 en créant FGE, n'exclut pas, bien au contraire, les partenariats internationaux et en premier lieu européens. La solidité du collectif national professionnel et l'étroite collaboration qui s'est établie avec l'INRA donnent la capacité à l'élevage français et à chaque acteur dans son cœur de métier de créer ces partenariats au service des éleveurs et des filières.

Ce 2ème rapport d'activité et le 1er congrès de FGE tenu le 18 février 2009 « Forces des réseaux et des partenariats à l'heure de la génomique animale » traduisent la réalité de cette interprofession, cadre adapté aux évolutions en cours.

2008 : la restructuration du Dispositif Génétique français est en marche

REDÉFINITION DES RESPONSABILITÉS, RESTRUCTURATION ET AGRÉMENT DES EDE

Contexte et finalités du cadre réglementaire

La loi sur l'élevage de 1966 avait créé les Etablissements de l'Elevage dans l'objectif de mieux structurer l'organisation du développement de l'élevage à l'échelle du département ou d'un groupe de départements. Trois missions réglementaires étaient confiées aux EDE : l'identification des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine ; la certification des parentés des animaux, et l'enregistrement et le contrôle de leurs performances.
La loi d'orientation agricole (LOA) du 5 janvier 2006 dont l'article 93 établit la nécessité d'une modernisation du dispositif d'amélioration génétique a conduit à une réorganisation en profondeur de l'organisation mise en place par la loi de 1966. Ainsi les EDE conservent dans le nouveau dispositif leurs missions réglementaires déléguées par l'Etat d'identification des animaux et de certification des parentés mais ont perdu le monopole dont ils disposaient jusqu'alors sur l'enregistrement et le contrôle de performances qui est désormais ouvert à la concurrence dans le cadre d'un marché public géré par l'Etat.

CARTE DES EDE AGRÉÉS AU 01/01/2009 : 70 EDE Y COMPRIS LA CORSE ET LES DOM
(Source Arrêté du 30 décembre 2008)

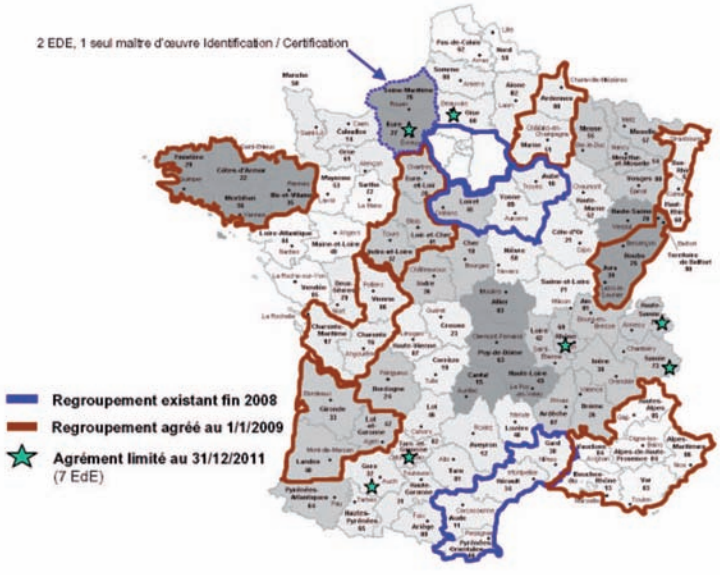

De nouvelles conditions d'agrément des EDE ont été définies par l'arrêté du 10 avril 2007 :

- Les EDE sont constitués sous la forme de services de chambres d'agriculture à l'exception des 5 Structures non chambres déjà existantes ;
- Le président de l'EDE est de droit le président de la chambre ou son représentant ;
- Un comité d'orientation de l'élevage dont la composition est définie par arrêté est mis en place dans chaque EDE et préside à l'orientation des actions de l'EDE et à son fonctionnement ;
- Le seuil minimum d'animaux présents dans la circonscription de l'EDE est fixé à 100 000 femelles avec une dérogation possible entre 50 000 et 100 000 jusqu'au 31/12/2011 ;
- Les EDE ont l'obligation de s'engager dans le système de management de la qualité défini par France Génétique Elevage et d'en respecter les règles ;
- Les règles de fonctionnement des EDE et les relations qu'ils entretiennent avec leur tutelle sont définies par arrêté ;
- Les missions réglementaires des EDE font obligatoirement l'objet d'une comptabilité analytique.

La LOA confirme la mission réglementaire déléguée des EDE sur l'identification et la certification des parentés

Bilan des candidatures

70 EDE ont présenté un dossier de candidature à l'agrément en juin 2008 et se sont vus notifier leur agrément par l'arrêté du 30 décembre 2008. Pour 63 d'entre eux cet agrément est qualifié de « définitif », tandis que pour 7 autres, cet agrément n'est que provisoire et valable jusqu'au 31/12/2011 dans la mesure où ils n'atteignent pas le nombre minimum de femelles requis fixé à 100 000. Conformément aux nouveaux textes réglementaires 66 des 70 EDE agréés sont des services de Chambres d'Agriculture, 1 EDE est constitué en Coopérative et 3 sont constitués en Association.

Cette forte restructuration, qui a fait passer le nombre d'EDE de 85 à 70 n'est pas, loin s'en faut, le seul résultat de la fixation d'un nouveau seuil d'agrément, mais bien le résultat de la prise de conscience de l'intérêt de mutualiser les moyens entre départements au service de l'efficacité des actions des chambres d'agriculture. Ce mouvement n'est pas terminé et nous avons connaissance de nouveaux projets de mutualisation en préparation qui devraient aboutir dans les prochains mois.

NOUVELLE ORGANISATION DES CONTRÔLES DE PERFORMANCES POUR ASSURER LA COUVERTURE TERRITORIALE

Contexte et finalités du cadre réglementaire

Pour contribuer à l'aménagement du territoire et préserver les possibilités de mutualisation entre éleveurs, l'ordonnance du 7 décembre 2006 et le décret du 21 décembre 2006 ont créé un service public pour l'enregistrement et le contrôle des performances des ruminants.

Ce service public est assuré par des organismes agréés par le ministre chargé de l'agriculture à l'issue d'un appel à candidatures pour une zone d'intervention (un ou plusieurs départements) et des filières de production données (5 filières sont concernées : lait de vache, de chèvre, de brebis et viande bovine et ovine) pour une durée déterminée.

La LOA du 5 janvier 2006 avait affirmé la volonté du législateur de simplifier et adapter l'organisation de l'élevage et le dispositif collectif d'amélioration génétique du cheptel, avec un souci de rationalisation du nombre d'organismes prestataires de service aux éleveurs. L'arrêté du 1er août 2007 a traduit cet objectif en encourageant la restructuration à l'échelon interdépartemental et par métier afin d'apporter des services de qualité aux éleveurs à moindre coût. Cet encouragement s'est traduit par un seuil minimal d'activité fixé à 0,5% de l'activité nationale pour le premier appel à candidature puis à 1%.

Conformément aux règles habituelles, le décret prévoit que, lorsqu'un opérateur chargé de fournir le service public d'enregistrement et de contrôle des performances propose une prestation complémentaire ne relevant pas de ce service, il distingue, dans son offre et dans sa facturation, cette prestation de celle du service public. Le cahier des charges annexé à l'arrêté impose de tenir une comptabilité analytique des seuls coûts des opérations de contrôle des performances, de gestion et de transmission des données au système national d'information génétique (SNIG), et de restitution à l'éleveur des données brutes et élaborées suite aux contrôles effectués.

La restructuration du Dispositif Génétique Français est en marche

CARTE DES ORGANISMES DE CONTRÔLE LAITIER AGRÉÉS AU 01/01/2009 : 68 ORGANISMES

(Source Arrêté du 30 décembre 2008)

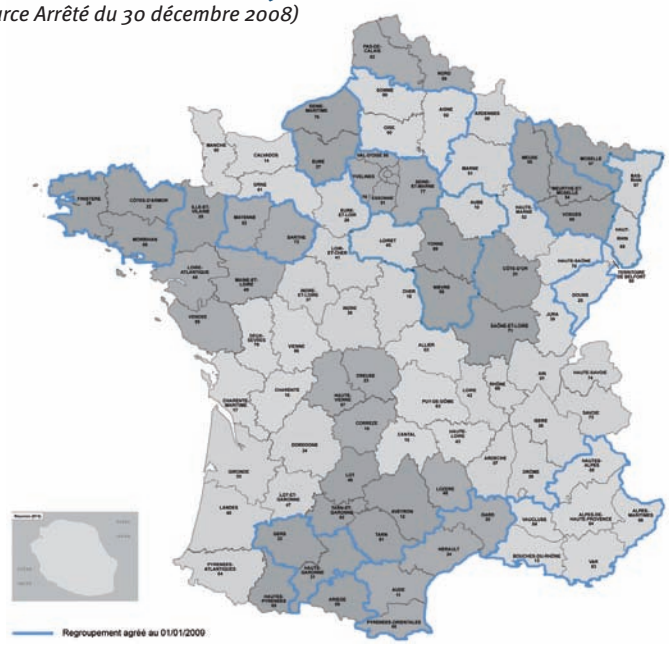

CARTE DES ORGANISMES BOVINS CROISSANCE AGRÉÉS AU 01/01/2009 : 64 ORGANISMES BC

(Source Arrêté du 30 décembre 2008)

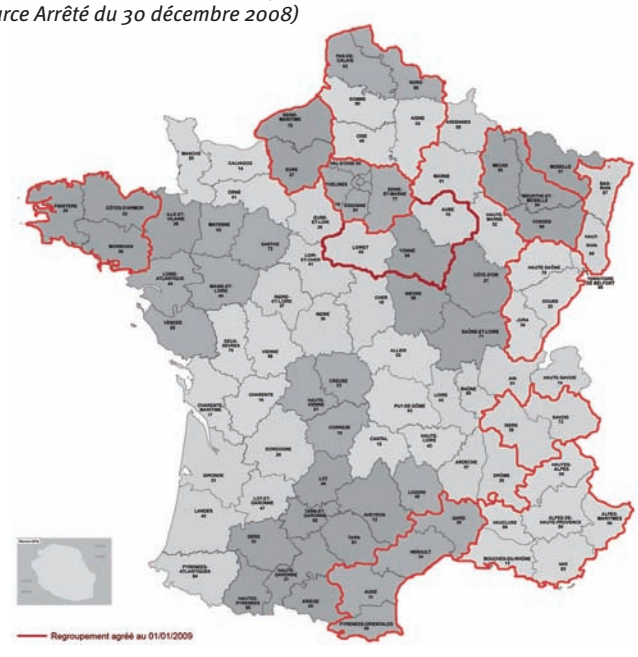

Bilan des candidatures

Au terme de la procédure, le Ministre a agréé 105 organismes métropolitains, 2 en Corse et un pour la Réunion, pour l'ensemble des filières. Ces organismes sont tous des opérateurs historiques ou issus de ces historiques. Il s'agit de 46 syndicats, 35 chambres d'agriculture, 19 associations et 9 coopératives.

L'un des effets marquants de la nouvelle réglementation porte sur la stricte séparation des services et sur le fait que les organismes proposent l'ensemble des protocoles.
26 organismes sont agréés pour l'ensemble des filières (4 ou 5 selon l'existence d'une activité ovin lait dans le territoire). Il s'agit de chambres d'agriculture pour la moitié d'entre eux.
5 organismes sont agréés pour 3 filières.
Parallèlement, 16 organismes sont agréés pour 1 seule filière, dont 10 sur un seul département pour une filière allaitante.

Parmi les 108 organismes agréés, 18 couvrent un territoire de plus d'un département. Pour 9, il s'agit de l'effet d'une restructuration récente. Cette restructuration a concerné les différentes filières.
66 organismes sont agréés pour la filière "vache laitière" et 66 pour la filière "chèvre". Sauf exception (Bretagne, Ardennes, Corse), il s'agit des mêmes. Ces chiffres apparaissent en réduction par rapport aux 81 organismes préexistants. Les restructurations dans ces filières ont concerné essentiellement des structures dont la capacité économique était déjà forte.
Pour la filière "vache allaitante" 64 organismes sont agréés. Il y avait 76 opérateurs historiques.
Pour les filières ovines, 38 organismes portent un agrément pour le contrôle de performances viande et 5 organismes pour le contrôle laitier ovin, très généralement sur plusieurs départements.

Le contrôle de performance se réorganise pour renforcer la qualité du service et intègre les innovations techniques

Cette restructuration, qu'elle ait portée sur des organismes de faibles dimensions ou au contraire sur des structures déjà de grandes tailles, vise à renforcer la capacité technique, le professionnalisme et la qualité de services apportée aux éleveurs.
D'autres rapprochements sont en cours et se concrétiseront dans les mois à venir d'autant qu'une quinzaine d'organismes agréés ont une activité qui pourrait s'avérer insuffisante lors du prochain appel à candidature.

RÉNOVATION DE L'AXE RACIAL ET AGRÉMENT DES ORGANISMES DE SÉLECTION

Contexte et finalités du cadre réglementaire

Afin de définir les objectifs de sélection, d'assurer la tenue des livres généalogiques et d'assurer l'ingénierie de la morphologie raciale, l'ordonnance du 7 décembre et le décret du 21 décembre 2006 ont créé des Organismes de Sélection, véritables parlements des races dont ils assurent la gestion. Ces organismes, agréés par l'autorité administrative en charge de l'agriculture pour une durée déterminée, permettent à l'Etat « d'orienter la politique de l'élevage sur le long terme afin, notamment, de garantir l'indépendance alimentaire de la nation ainsi que la gestion patrimoniale des ressources zoogénétiques, en lien avec la Convention sur la diversité biologique, ou encore avec les travaux de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ».

Partant des objectifs poursuivis par le législateur, à savoir la simplification du DGF, tout en veillant à sa mise en conformité avec le droit communautaire ainsi qu'à la préservation de la diversité des ressources zoogénétiques, toutes les dispositions facilitant la restructuration ou la fusion des actuelles UPRA ont été envisagées, afin d'améliorer la concertation entre tous les partenaires intéressés par une race, en particulier les éleveurs (au sens le plus large), les entreprises concourant à la sélection, ainsi que les acteurs des filières et des territoires.

Bilan des candidatures

Pour l'espèce bovine, le Ministre a agréé 26 organismes (contre 27 historiques ; et avec 1 nouvel arrivant : l'organisation Brahman), tous issus de la volonté forte de répondre aux objectifs ci-dessus rappelés, et dans l'intention particulière d'optimiser le fonctionnement « parlementaire » de ces organismes.
On peut souligner des associations entre races (Brune et Jersiaise, Pie Rouge des Plaines et Prim'Holstein, quelques races alpines) ou entre opérateurs de la sélection (Création d'organismes-entreprises de sélection - OES- en races Brune, Rouge des Prés et Simmental).

Cette fusion entre opérateurs fut le cas pour l'espèce caprine, laquelle a abouti à une structure unique, multiraciale et polyvalente : CapGènes.

La diversité raciale est une caractéristique de l'élevage français que la rénovation des OS veut conforter

La restructuration du Dispositif Génétique Français est en marche

Pour le secteur ovin, le Ministre a agréé 16 organismes (à rapprocher des 29 historiques !) issus d'une intense restructuration du secteur, améliorant la représentation des différents partenaires de la génétique dans les instances de la race, notamment par une intégration renforcée des Organisations de Producteurs (OP).
Poussant plus loin cette volonté affirmée de la filière ovine, d'une meilleure cohérence des actions élémentaires des programmes d'amélioration génétique, le secteur s'est organisé sur un niveau supérieur, autour d'un nombre limité d'acteurs basés sur 6 « pôles » :

• 3 pôles ovins allaitants, s'appuyant sur InsemOvin au Centre-Ouest , Fédatest au Sud, et OSON (l'OS des races Ovines Ile de France et Texel) au Nord, fédérateurs des OS et des OP de leurs bassins respectifs,

• 3 pôles ovins laitiers, confortant l'organisation actuelle structurée autour des 3 bassins Basque, Corse et Lacaune.

Le réseau des UPRA a donc conduit sa restructuration, passant d'une cinquantaine à une quarantaine d'organismes. Cet aspect comptable, principalement dû au secteur ovin, ne doit pas masquer l'effort important d'ouverture de l'ensemble des organismes, qui ont su trouver les consensus internes conduisant à leur agrément concrétisant en particulier l'esprit européen d'ouverture des Livres Généalogiques, ainsi que l'exigence d'une représentativité optimisée.

Pour les petits ruminants, cette restructuration fut doublée d'une attention particulière à la mise en cohérence des services génétiques, dans le cadre d'un « Service Global » efficient.

RESTRUCTURATION DE LA BRANCHE IA ET MAINTIEN DE LA COUVERTURE TERRITORIALE

Pour la branche insémination, l'année 2008 a été marquée par l'avènement de la génomique comme outil de sélection. Ce bouleversement profond, s'il remet en cause quelques options prises au sein de FGE, comme par exemple la description des processus du SMQ, ne change pas la volonté politique de la branche de construire un dispositif professionnel performant au service de tous les éleveurs.

Dans le prolongement du dispositif législatif, la restructuration des Entreprises de Sélection (ES) et des Entreprises de Mise en Place (EMP) se poursuit sous l'impulsion du marché, sans contrainte réglementaire spécifique comparé aux EDE, Organismes de Sélection ou de contrôle des performances. Ainsi, en 2008 GENOE et l'URCEO ont créé l'Union de coopératives CREAVIA pour conduire leurs schémas de sélection. Genadour est né de la fusion des entreprises de mise en place des Landes, du Pays Basque et du Gers...

La branche a aussi été impactée par la mise en place des OS, les entreprises prenant une part active dans la création de ces organismes raciaux, qui est allée jusqu'à la création d'une entité unique (OES) dans le cas de 3 races bovines et de l'espèce caprine comme cité ci-dessus.

Après la publication du décret sanitaire en juin 2008, le régime de déclaration des ES et EMP se met progressivement en place.

CARTE DES LIMITES HISTORIQUES ET SIÈGES ADMINISTRATIFS DES ENTREPRISES DE SÉLECTION (ES) ET DES ENTREPRISES DE MISE EN PLACE (EMP).

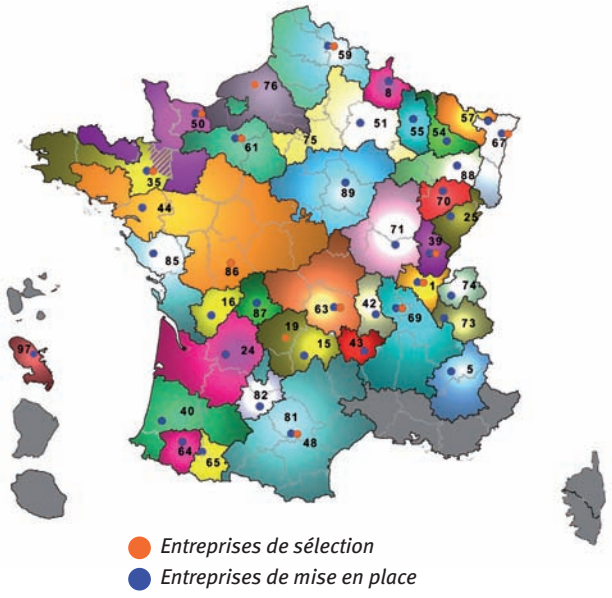

A partir de 2009, l'ensemble de ces opérations devraient être facilitées par la mise en production d'un outil de saisie interactif utilisable directement par les entreprises.

Par ailleurs FGE et ses composantes les plus concernées par la question (UNCEIA, EDE, OS) ont porté une attention toute particulière au traitement du cas des anciens centres illégaux afin de s'assurer que le processus de régularisation proposé était mis en œuvre. Le comité de suivi présidé par le ministère de l'Agriculture a établi un protocole technique dérogatoire et transitoire pour permettre à ces opérateurs d'intégrer rapidement le dispositif génétique et sanitaire de façon à ne pas créer des situations de distorsion de concurrence et à préserver l'esprit de qualité voulu dans le nouveau dispositif. Ce document a été proposé au ministère qui en a fixé les règles de mise en œuvre. Avec l'appui du service juridique de l'UNCEIA, FGE est restée tout au long de l'année très attentive et intransigeante pour qu'il ne s'agisse pas d'un rattrapage au rabais d'opérateurs qui depuis plus de 40 ans n'ont pas respecté la réglementation de la loi sur l'élevage de 1966. La situation évolue de façon contrastée suivant les opérateurs. En cas de non application du protocole proposé par un ou plusieurs des opérateurs concernés, le ministère devra prendre ses responsabilités car la situation actuelle ne pourra pas perdurer au-delà de début 2009...

Enfin, 2008 a vu la phase pilote pour le déploiement du SMQ du DGF dans la branche IA. Elle a montré la faisabilité de la démarche. Cependant l'avènement de la génomique a obligé à revoir la rédaction de certains processus pour intégrer ce nouvel outil de sélection.

La garantie d'un égal accès au service de l'insémination et à une génétique de qualité

Cette restructuration de l'activité IA, si elle donne aux entreprises françaises les moyens d'affronter la concurrence, ne remet pas en cause la couverture totale du territoire et la garantie d'accès au service de l'insémination et à une génétique de qualité pour tous les éleveurs, compte tenu de l'engagement des coopératives dans le dispositif de Service Universel de l'insémination mis en place par les pouvoirs publics.

ORGANISATION DES INSTITUTS POUR OPTIMISER LEUR COLLABORATION AVEC FGE

GABI : Restructuration du pôle Génétique Animale de Jouy en Josas

A compter du 1er janvier 2009, 6 unités de recherche du département de génétique animale de l'INRA fusionnent pour créer la première très grande unité de recherche sur le centre de Jouy-en-Josas.

Placée sous la tutelle conjointe de l'INRA et d'AgroParisTech, l'unité mixte de recherche en « Génétique Animale et Biologie Intégrative » (UMR GABI) regroupe près de 200 chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens et étudiants issus de trois établissements de recherche et d'enseignement supérieur, l'INRA, l'AgroParisTech et le CEA,

La restructuration du Dispositif Génétique Français est en marche

et de plusieurs organismes techniques ou professionnels, en particulier l'Institut de l'Elevage (7 personnes), les Haras Nationaux, l'UNCEIA et l'IFIP. L'UMR GABI a pour directeur Jean-Pierre Bidanel et pour directeurs-adjoints Claire Rogel-Gaillard et Etienne Verrier.

Cette UMR prend donc le relais de la Station de Génétique Quantitative et Appliquée au sein de l'UMT "Evaluation Génétique des Bovins" constituée avec l'Institut de l'Elevage.

Cette importante restructuration permet à l'INRA et à l'ensemble de ses partenaires de renforcer leur positionnement en tant qu'acteurs majeurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et du développement en génétique animale au plan national et international.

La liaison recherche-développement pour une génétique adaptée aux territoires

Deux Unités mixtes de technologies (UMT)

Sur proposition de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'Inra et l'Institut de l'Elevage ont constitué 2 unités mixtes de technologie (UMT) renforçant, structurant et pérennisant la collaboration entre ces 2 instituts dans le secteur de la génétique animale :

• l'UMT « Evaluation Génétique des Bovins », centrée sur le site de Jouy-en-Josas, labellisée en juillet 2006.
L'objectif de cette UMT est de créer de nouvelles synergies entre les acteurs de la recherche et du développement dans un domaine stratégique pour les filières bovines, celui de l'évaluation génétique des reproducteurs. Il s'agit en particulier de :

› mettre en place et faire évoluer les évaluations génétiques des reproducteurs bovins,

› en améliorer le suivi par la conception et le développement d'outils performants,

› en permettre une utilisation optimale grâce au développement d'index synthétiques de sélection adaptés aux objectifs de sélection des éleveurs et aux attentes sociétales,

› proposer des moyens de gérer, au sein des schémas de sélection, à la fois la création du progrès génétique et le maintien de la variabilité génétique.

L'animation de cette unité qui comprend l'équivalent temps plein de 7 agents Institut de l'Elevage et 5 agents Inra est assurée par Sophie Mattalia (Institut de l'Elevage) assistée de Denis Laloë (INRA-GABI). Le Comité de pilotage de l'UMT, outre les responsables des 2 instituts, comprend un représentant de FGE (Laurent Journaux).

• l'UMT « Amélioration Génétique des Petits Ruminants », centrée sur le site de Toulouse et labellisée en 2007.
Le programme de recherche développement conduit dans cette unité couvre, pour les petits ruminants, un champ plus large que celui de l'UMT de Jouy pour les bovins. Il concerne 4 filières (caprin laitier et Angora, ovin lait, ovin viande) et a pour objectif global la prise en compte des différentes évolutions et innovations permettant aux acteurs de la sélection des populations françaises de petits ruminants de s'adapter à l'évolution des technologies, des connaissances biologiques, des systèmes de production et du contexte économique des différentes filières. De façon plus analytique, le programme de travail porte sur :

a) l'évaluation génétique des reproducteurs pour les caractères d'intérêt.

b) l'innovation et les adaptations à apporter aux outils partagés et en premier lieu les Systèmes Nationaux d'Information Génétique (SNIG) qui constituent les outils de base tant pour l'évaluation génétique

en continu des reproducteurs que pour les études préalables à la mise au point des méthodes d'évaluation génétique et de sélection.

c) les valorisations « pluridisciplinaires » du dispositif d'amélioration génétique ; l'existence de ces larges bases de données ouvre des perspectives qui n'ont pas toutes été explorées à ce jour :

• Soit en vu du conseil en élevage, en utilisant l'évaluation des facteurs environnementaux déduits du processus d'évaluation génétique

• Soit pour des travaux de recherche-développement sur la conduite des ateliers de production des diverses filières.

L'animation de cette unité qui comprend l'équivalent temps plein de 6 agents Institut de l'Elevage et 4 agents Inra est assurée par Gilles Lagriffoul (Institut de l'Elevage) assisté d'Isabelle Palhière (INRA-SAGA). Le Comité de pilotage de l'UMT, outre les responsables des 2 instituts, comprend 3 représentants de FGE (Geneviève Barat, Jean-Luc Chauvel et Luc Estienne).

La création de ces UMT permet, par une organisation formalisée et efficace, d'assurer la bonne conduite et la pérennité des travaux menés par les deux instituts en s'appuyant sur la complémentarité de leurs rôles établis par la Loi d'Orientation Agricole, et sur un dialogue en continu avec les commissions de filières de l'interprofession. De plus, l'exigence de cohérence qui préside à la création d'une UMT s'inscrit pleinement dans la logique de la construction du Système de Management de la Qualité de FGE.

Système de Management de la qualité : début du déploiement en 2008

Les utilisateurs de notre dispositif d'identification-traçabilité et d'amélioration génétique attendent de ce dispositif une capacité permanente d'adaptation, de réactivité et d'amélioration de son efficacité. C'est pourquoi FGE a décidé de mettre en œuvre un Système de Management de la Qualité, basé sur la norme ISO 9000, méthode éprouvée et reconnue, pour assurer au mieux le pilotage et l'amélioration continue du dispositif collectif, en maintenant un haut niveau de fiabilité à la traçabilité animale et à l'évaluation génétique des reproducteurs.

Cette démarche est également essentielle pour la reconnaissance internationale du système génétique français, tant par les instances internationales (ICAR et Interbull) que par les partenaires étrangers avec lesquels nous développons des collaborations ou par les acheteurs d'animaux et de génétique française.
Le pilotage de ce système est confié à la Commission SMQ Génétique de FGE présidée par Vincent Andrieu, et au Comité de liaison SMQ Identification (associant la DGAL et la FNGDS) présidée par Daniel Grémillet.
La Politique Qualité de FGE se décline sur 4 axes :

- Satisfaction des besoins et attentes des utilisateurs, incluant l'anticipation par la veille technologique et réglementaire ;
- Efficience, clé de la maîtrise des coûts, optimisation des moyens du dispositif collectif ;
- Transparence, responsabilité et confiance entre partenaires du dispositif, permettant une mutualisation des moyens entre races, régions et opérateurs ;
- Compétences du management, de l'ingénierie, du personnel administratif et de tous les acteurs de terrain des organismes.

La conception du SMQ est achevée pour certaines activités, en cours d'achèvement ou à mi-parcours pour d'autres.
Pour les premières, le déploiement du SMQ a démarré en 2008.

Signature des contrats d'engagements dans le SMQ

L'engagement dans le SMQ est défini et formalisé par un contrat entre FGE et l'organisme. 139 contrats ont été signés :
› 68 contrats pour les activités d'Identification et de Certification des Filiations
› 64 contrats pour les activités de Contrôle de Performances Lait
› 7 contrats pour les activités IA (Production ou Mise en place de semences)
Pour les activités Insémination, le déploiement est en phase pilote.

Formation des acteurs

Les formations nécessaires pour déployer le SMQ au niveau des organismes, des fédérations et de FGE ont conduit à un plan de formation mis en œuvre par les fédérations concernées, coordonné par FGE :
116 correspondants Qualité, 10 experts et 15 auditeurs ont été formés. De plus, FCL et l'APCA ont organisé en réseau leurs Correspondants Qualité, animés par les Relais Qualité Régionaux.

Alors que le fonctionnement des activités dans un SMQ est encore en phase de déploiement au niveau des organismes comme au niveau de FGE, deux Revues de Processus (Identification/Contrôle de Performances Lait) et une Revue de Management ont été réalisées à titre expérimental et pédagogique. Ces revues annuelles permettent d'évaluer l'efficacité du Métier ou du Système, d'analyser l'environnement, de bâtir des plans d'action, de définir une politique et des objectifs par une approche globale qui répond tout à fait aux responsabilités de management collectif qui ont été confiées à FGE dans notre dispositif rénové.

Auto-diagnostics et Plans d'Actions

Au sein de l'organisme, le déploiement commence par un diagnostic, à savoir une évaluation de sa situation par rapport aux exigences du métier et d'une démarche qualité. Un plan d'actions est élaboré pour atteindre les exigences qui ne sont pas remplies.
A la mi-janvier 2009, 57 EdE, 14 OCL, 5 EMP et 2 ES ont réalisé leur auto-diagnostic et élaboré leur plan d'actions.
Les diagnostics montrent une situation initiale très largement conforme aux exigences majeures et une réalisation des plans d'actions prévue sur 6 à 12 mois, en moyenne.

La construction d'une politique système d'information de FGE

Partage des données, de la mise en place des semences aux performances et aux valeurs génétiques : le système d'information est la colonne vertébrale de l'interprofession

La commission Stratégie des Systèmes d'Information s'est réunie deux fois en mars et en novembre, sous la présidence de Serge Paran. Un représentant du ministère de l'Agriculture assiste à toutes les réunions. Elle s'appuie sur un groupe de travail composé d'administratifs de fédérations et animé par l'Institut de l'Elevage.

Réorganisation du réseau des opérateurs faisant fonctionner les systèmes nationaux d'information génétique

Sous le régime de l'ancienne loi sur l'élevage, des conventions entre le ministère de l'Agriculture et les ARSOE définissaient les missions de ces derniers. Fin 2008 ces conventions sont arrivées à leur terme. Conformément à sa mission de contribuer à la gestion des systèmes nationaux d'information génétique, FGE a décidé de passer des conventions analogues avec les ARSOE. Ces conventions réorganisent sur de nouvelles bases le réseau des opérateurs des services s'appuyant sur les bases de données des SNIG (ARSOE et CTIG). Elles définissent les services que ces opérateurs s'engagent à rendre aux organismes (EDE, OCP, EMP, ES et OS) et aux éleveurs pour leur permettre de remplir leurs obligations en matière d'envoi des données aux SNIG et pour leur permettre d'accéder aux données auxquelles ils ont droit. Les organismes restant libres de choisir leur opérateur, elles organisent la transparence économique entre les ARSOE mais aussi avec l'INRA dès lors qu'il rend des services similaires. Ces conventions ont fait l'objet d'une expertise juridique approfondie notamment vis à vis du droit de la concurrence.

Sécurisation de l'accès aux données des associations de conseil génétique

Les droits d'accès aux données des systèmes nationaux d'information génétique sont définis par arrêté. Rien n'était prévu pour les associations d'éleveurs spécialisées dans le conseil génétique (ayant eu délégation pour la tenue du livre généalogique). A la demande conjointe de FUS et de l'UNCEIA un projet d'accord interprofessionnel définissant les droits de ces organisations de conseil génétique a été élaboré par la commission et approuvé par le conseil de FGE.

Avenir des systèmes nationaux d'information génétique

Pour répondre à la demande des fédérations adhérentes, la commission a organisé en mars 2008 un séminaire de deux jours sur les systèmes d'information génétique. L'objet était double : partager une vision des systèmes nationaux d'information génétique et initier les évolutions nécessaires pour rester pertinents dans le nouvel environnement de la génétique. Ce séminaire a rassemblé une cinquantaine de personnes issues des différentes activités et filières couvertes par l'Interprofession. Outre une présentation de l'existant, les aspects juridiques et économiques ont été abordés de même que des présentations de systèmes similaires dans

les pays voisins. A l'issue de séminaire la commission a décidé une fois acquise la réorganisation du réseau des ARSOE et du CTIG d'ouvrir le chantier des adaptations structurelles qu'il conviendra d'apporter aux SNIG pour maintenir leur pertinence dans les années à venir. Ce travail débutera en 2009.

Financement de la maintenance des SNIG

Le budget 2008 du ministère de l'Agriculture consacré à la maintenance des systèmes nationaux d'information génétique ayant subi une forte réduction, FGE a apporté sa contribution financière aux travaux de maintenance évolutive considérés prioritaires par les commissions de filières, en complément de la contribution du ministère. Les principes selon lesquels ce type de travaux doit être pris en charge pour partie par le ministère et pour partie par FGE restent à préciser, pour être conformes aux responsabilités des uns et des autres vis à vis des SNIG.

Contribution à la sécurité juridique des activités relevant de l'interprofession

En 2007 un accord avait été passé entre l 'APCA et les principaux éditeurs de logiciels agricoles pour permettre une concurrence loyale entre l'offre de ces derniers et celles des chambres d'agriculture en matière de logiciel de gestion des données de l'identification animale. Cet accord ayant été appliqué de manière inégale, ces mêmes éditeurs de logiciels regroupés en une association, l'Association Nationale des Éditeurs de Logiciels Agricoles (ANELA) ont demandé une révision de cet accord et surtout une modification des procédures mises localement en œuvre dans certaines régions. Compte tenu des enjeux juridiques importants d'un tel dossier pour l'ensemble des systèmes d'information collectifs et donc du dispositif génétique en lui-même, FGE a participé aux négociations et a contribué au financement des conseils juridiques nécessaires.

Au terme d'une négociation qui aura duré près de six mois un accord a été signé entre l'ANELA, l'APCA et FIEA début novembre.

Echanges entre Bases de données collectives et logiciels individuels d'éleveurs et automates de ferme

Un groupe de travail FGE réunissant des représentants des fédérations nationales APCA, FCL-FBC, FIEA, FUS, UNCEIA, a été constitué pour proposer des orientations et axes techniques en vue de favoriser les échanges électroniques entre les bases de données collectives et les systèmes informatisés présents dans les élevages.
Le groupe de travail a proposé comme orientation que FGE publie un standard d'échange national portant sur les événements concernant les animaux enregistrés dans les élevages, et incluant certaines informations élaborées. L'objectif est double.
Dans un premier temps : restituer aux éleveurs informatisés les données de leur élevage.
Dans un second temps : permettre la remontée vers les systèmes collectifs des données acquises à partir d'automates de ferme.
Les standards prendront en compte les travaux intersectoriels sur les échanges de données avec les agriculteurs, réalisés dans le cadre de projets nationaux transversaux (GIEA, Resagri).

Pilotage opérationnel du dispositif de chaque filière : activités des Commissions

LES COMMISSIONS BOVINS LAIT ET BOVINS VIANDE

Ces commissions se sont réunies 2 fois au cours de l'année 2008 (le 15 avril et 25 novembre). Ces réunions sont préparées par des réunions des comités techniques. Elles comportaient une partie commune aux deux filières le matin et une partie spécifique à chaque filière l'après-midi.

Thèmes communs aux deux filières:

1. L'enregistrement et la certification de la parenté bovine : validation des règles de prise en compte des notifications des éleveurs dans le cadre de l'enregistrement de la parenté,

2. Le suivi des évolutions des règles de la certification des filiations bovines, avec notamment l'abandon du relevé de saillie et l'obligation de prélever les mâles reproducteurs en vue d'un génotypag.

La gestion des anomalies génétiques : analyse juridique des textes réglementaires français et européens (rôle des OS, de l'Observatoire National des Anomalies, possibilités d'élaborer une politique d'éradication d'une anomalie),

3. La validation des sujets d'étude et travaux relatifs aux évaluations génétiques à conduire dans le cadre de l'UMT de Jouy-en-Josas,

4. L'enregistrement dans le SIG des informations d'identité et de filiation des taureaux de monte publique étrangers,

5. La gestion des entreprises de mise en place et sur la gestion des techniciens d'insémination animale.

Thèmes spécifiques à la commission Bovins Lait (Présidence Jean-Pierre Mourocq) :

1. La mise en place d'une évaluation officielle sur la vitalité des veaux à la naissance.

2. L'analyse de la remontée des mammites cliniques dans le SIG.

3. La valorisation de la politique qualité élaborée par les partenaires de FGE.

4. La définition des bases mobiles d'expression des index,

5. Les conséquences de la prise en compte des informations génomiques dans l'évaluation génétique, pour permettre une adaptation du dispositif au nouveau contexte de la Sélection Génomique.

6. Projet de caractérisation des facteurs génétiques et environnementaux déterminants la composition fine du lait : ce projet de recherche bovin – ovin – caprin (Phénofinlait) est soutenu par l'ANR, Apisgène, l'Office de l'Elevage et le Ministère de l'Agriculture. Ses enjeux sont très importants, notamment vis-à-vis de la défense et de l'amélioration de la valeur santé du lait et des produits laitiers de ces 3 espèces.

Les résultats de la génétique française reposent sur la complémentarité des métiers, des races et des filières

RÉPARTITION DES TAUREAUX HOLSTEINS À + 150 PTS D'ISU

Source IE - Interbull 2009

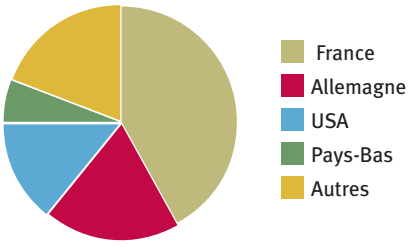

Thèmes spécifiques à la commission Bovins Viande
(Présidence Bernard Roux)

1. L'indexation des reproducteurs :

• l'indexation des aptitudes bouchères des jeunes bovins en ferme, à partir des données commerciales d'abattage : validation de la norme et du support de diffusion des index des taureaux, remontées des données. L'élément majeur de l'année est la signature, fin 2008, d'une convention entre l'Institut de l'Elevage et Normabev permettant l'utilisation de toutes les données d'abattage de la base Normabev pour l'évaluation génétique des reproducteurs, les clauses de cette convention garantissant aux apporteurs de données toutes les garanties de confidentialité et de protection des informations à caractère commercial,

• la validation des évolutions futures d'IBOVAL et du calendrier de mise en place des indexations post-sevrage en ferme,

• l'indexation des animaux étrangers dans IBOVAL.

2. L'analyse de l'article du code rural qui prévoit la certification de tous les reproducteurs à partir de 2015 (dit article SIMON),

3. Le financement des outils collectifs : le ministère a demandé à FGE de proposer des critères définissant l'éligibilité d'un outil de sélection aux financements collectifs, et des indicateurs permettant d'apprécier l'efficience de ces outils (stations d'évaluation, contrôles individuels et des outils de testage sur descendance des taureaux),

4. La validation du plan du projet « fiabilisation des poids et des conditions de naissance »,

5. La validation du périmètre de l'indexation internationale INTERBEEF.

LA COMMISSION DE FILIÈRE CAPRINE

La commission caprine a tenu 2 réunions en 2008 (13 mai et 17 novembre) sous la présidence de Geneviève Barrat. Elle s'appuie sur des réunions préparatoires du comité technique.

L'avancement du projet SIECL (refonte du système d'information caprin)

La livraison du logiciel SIECL micro destiné aux techniciens de terrain (contrôleurs laitiers et inséminateurs) a été réalisée fin mars 2008. Le déploiement est organisé par les ARSOE, avec les sessions de formation nécessaires.

Par contre les travaux d'analyse - développement informatique - test concernant les applications régionales et nationales de SIECL ont pris du retard par rapport au planning annoncé fin 2007.

Pilotage opérationnel du dispositif de chaque filière : activités des Commissions

Un comité de pilotage particulier pour ce sous-projet a été institué, comprenant la présidente de la commission caprine FGE (G. Barat), un représentant de la FNEC (M. Lesty), trois représentants du Conseil de Logicap (F. Blanchard, Président, N. Idawski représentant les OCL, P. Martin représentant les EMP et Capgènes), un représentant de l'INRA (I. Palhière) et 3 représentants de l'Institut de l'Elevage (E. Rehben, C. Dos, A. Piacère).

Ce comité de pilotage doit valider le choix des prestataires informatiques et le planning de travail, suivre les réalisations et prendre les dispositions nécessaires en cas de dérive ou de difficulté.

Evaluation génétique et travaux de recherche

L'essentiel de ces travaux est programmé au sein de l'UMT Génétique des Petits Ruminants Inra/Institut de l'Elevage.
La commission caprine participe à cette programmation à travers sa présidente, qui participe au Comité de pilotage de l'UMT, et des rapports de l'UMT régulièrement présentés à la commission.
Parmi les travaux retenus prioritaires pour la filière caprine, on relèvera :

• mise au point d'une indexation des reproducteurs sur les comptages cellulaires dans le lait, associée à une étude du lien entre les comptages cellulaires et les autres caractères zootechniques (expérience de sélection divergente conduite sur le domaine caprin de l'INRA de Bourges).

• projet de recherche sur le désaisonnement et la fertilité à l'IA ; projet de recherche européen sur les ESST : l'analyse des parties codantes du gène est terminée pour les races Alpines et Saanen (publication aux 3R 2008). Ce même travail est à conduire pour les races en conservation : Poitevine, Corse et Cabri créole, ainsi que l'analyse des parties non codantes du gène.

• Poursuite des travaux s'appuyant sur la méthode de « sélection à parenté minimum ». Il s'agit en particulier de programmer des inséminations en vue de produire des mâles de monte naturelle et des chevrettes présentant le meilleur profil « valeur génétique/consanguinité ».

• Projet Phénofinlait sur la composition fine du lait : le volet caprin de ce projet suppose au préalable la mise au point d'une puce ADN adaptée à l'espèce. L'INRA prévoit la production d'une telle puce 1536 SNP au premier semestre 2009. La filière caprine participe dorénavant aux projets du GIS AGENAE à travers CAPGENES et l'UNCEIA, ce qui permet à cette filière d'être prise en compte dans les travaux de recherche-développement en génomique, enjeux majeurs pour l'avenir de la sélection caprine.

La maîtrise du coût des contrôles, par l'automatisation, est un facteur clé de l'efficacité de la sélection en ovin

LA COMMISSION DE FILIÈRE OVINE

La Commission de filière ovine s'est réunie 3 fois (14 avril, 21 mai et 6 novembre) sous la présidence de Jean-Luc Chauvel. Les sous-commissions se sont réunies le 4 avril pour les ovins allaitants (Présidence : Jean-Luc Chauvel) et les 15 et 16 octobre pour les brebis laitières (Présidence : Luc Estienne).

Programme global pour la création et la diffusion du progrès génétique

Ce projet qui a fortement mobilisé l'activité de la commission et de ses membres tout au long de 2007, a permis d'obtenir le financement d'un plan d'accompagnement de la part de l'Office de l'Elevage en 2008. L'objectif de ce projet est d'organiser la construction du DGF ovin autour de 6 grands pôles : 3 pour la filière viande, 3 pour la filière laitière, avec comme axes majeurs l'optimisation de la création et le développement de la diffusion.

La commission d'avril a validé les actions éligibles ainsi que les principes de répartition de l'enveloppe entre les pôles.
Un bilan provisoire de fonctionnement de cette première année a été dressé lors de la commission de novembre. Malgré les difficultés de mise en œuvre, le bilan est globalement positif ; aussi, la commission a validé le principe de poursuivre l'action et de proposer un projet plus ambitieux pour 2009.

Service universel de l'IA :

Lors de la séance d'avril, la commission a validé le cahier des charges et les principes de compensation qui concerne dans l'espèce ovine 2 volets :

- le service universel de distribution et de mise en place de la semence sur tout le territoire,

- le service universel lié à la gestion de la diversité génétique inter et intra raciale.

Ces règles ont par la suite été présentées en CNAG et approuvées pour le ministère de l'Agriculture.

Contrôle de performances

La commission ovine a approuvé le projet d'expérimentation de protocole de « pesée éleveur » pour le contrôle de performances ovins allaitants.

Systèmes d'informations

Les systèmes d'informations SIEOL et OVALL sont respectivement opérationnels depuis fin d'année 2005 et 2006. Les bilans de fonctionnement 2008 ont été présentés ainsi que les besoins d'évolution pour l'année 2009. Les demandes de 2009 portent notamment sur un projet commun lait et allaitant de gestion des centres d'évaluation individuelle des mâles.

Evaluation génétique et travaux de recherche :

Comme en caprin, ces travaux sont programmés au sein de l'UMT Génétique des Petits Ruminants Inra/Institut de l'Elevage.

Pilotage opérationnel du dispositif de chaque filière : activités des Commissions

La commission ovine participe à cette programmation à travers son président et son vice-président, qui participent au Comité de pilotage de l'UMT, et des rapports de l'UMT régulièrement présentés à la commission.

Parmi les travaux retenus prioritaires pour la filière ovine, on relèvera :

- l'optimisation des schémas de sélection et la définition des objectifs de sélection

- les travaux sur les caractères de résistances aux maladies :
  - › mammites en ovins lait
  - › faisabilité et intérêt d'une sélection sur la résistance aux parasitismes
  - › tremblante : classique et atypique, poursuite du programme national
- les travaux sur la reproduction et la productivité numérique,
- les caractères plus spécifiques à chaque filière :
  - › projet Phénofinlait (projet commun aux filières bovine, ovine et caprine sur la composition fine du lait et ses facteurs de variation d'origine génétique ou environnementale).
  - › aptitude bouchère et efficacité alimentaire.

Génomique :

Lors de la commission de novembre, un temps d'information et d'échange a été consacré aux avancés en matière de génomique. A cette occasion, les réflexions et projets de la sous-commission ovine lait ont été présentés. Bien que les réflexions soient moins avancées en ovins allaitants, la commission a confirmé son intérêt pour ces travaux et souhaite qu'ils puissent être intégrés dans le cadre d'AGENAE.

LES INSTANCES DE FGE

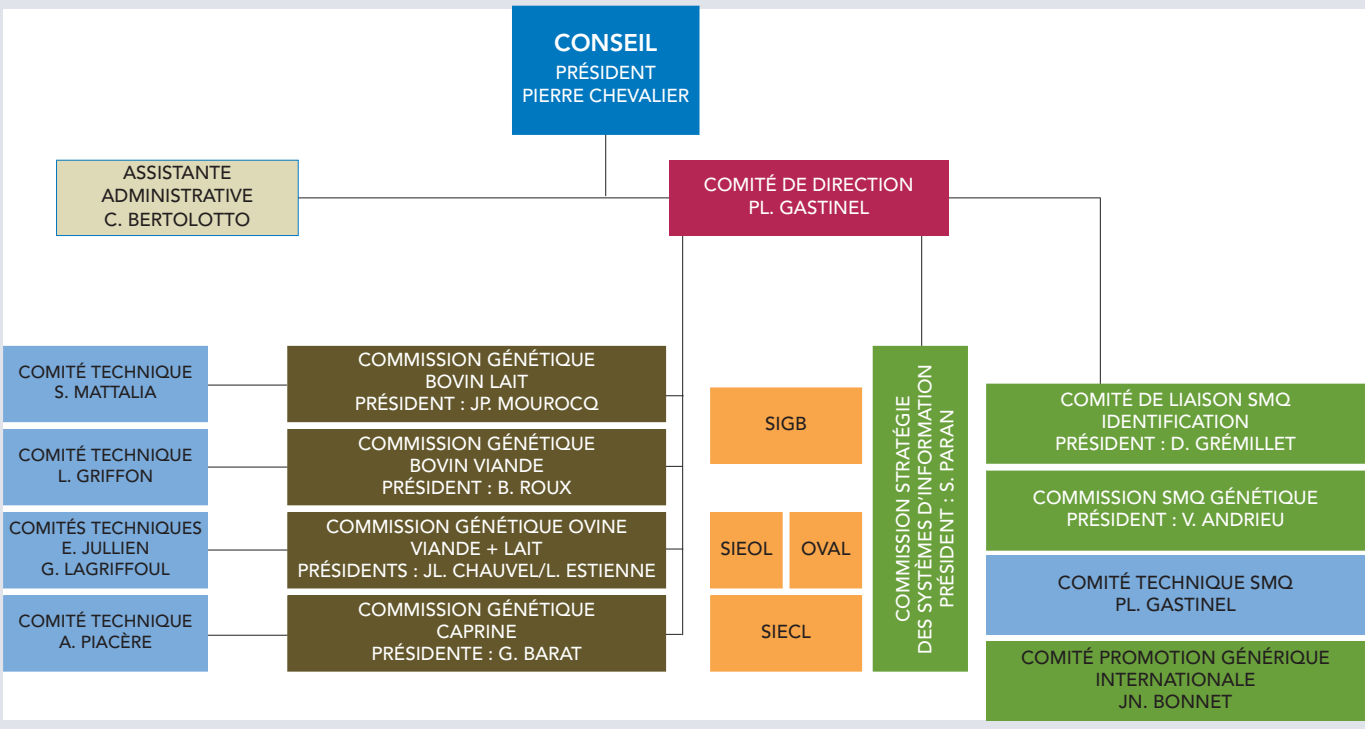

Activités fédérales

FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ
www.fondationbiodiversite.fr

L'année 2008 a vu la mise en route de la nouvelle Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité. France Génétique Elevage s'est portée candidate pour siéger au Conseil d'Orientation Stratégique de cette fondation, et a désigné, en concertation avec d'autres candidats, Stéphane Patin (France UPRA Sélection - Titulaire) et Delphine Duclos (Cryobanque Nationale - Suppléante) pour représenter le groupe « Génétique et sélection des mammifères domestiques » (FGE, FUS, UNCEIA, Haras Nationaux, Cryobanque, etc.). Le COS devant élire 5 administrateurs au Conseil d'administration de la Fondation, Stéphane Patin y a été élu, au titre de l'ensemble du collège « Gestion des ressources génétiques », qui regroupe les Instituts techniques, les obtenteurs de semences végétales, les conservatoires régionaux de races locales, etc.

Les 4 autres collèges constituant le COS témoignent du large spectre des acteurs appelés à coopérer au sein de cette fondation, aux côtés des Ministères et Instituts de Recherche concernés (dont le Ministère de l'Agriculture et l'Inra naturellement) :

- Collège Gestion des ressources naturelles et relations au grand public (Conservatoires Botaniques, Parcs Nationaux, ONF, Fédération des Chasseurs, etc.)
- Collège Protection de la biodiversité (Union Internationale pour la Conservation de la Nature, WWF, LPO, France Nature Environnement, etc.)
- Collège Actions économiques et industrielles et biodiversité (représentants des entreprises et des acteurs économiques du secteur industriel et commercial)
- Collège Actions socio-politiques (où siège le syndicalisme agricole)

Cette fondation, présidée par Bernard DELAYE et dirigée par Xavier LE ROUX, est issue de la fusion du Bureau des Ressources Génétiques et de l'Institut Français pour la Biodiversité, et s'inscrit dans les suites du Grenelle de l'Environnement.

Son Conseil d'Orientation Stratégique est présidé par François LETOURNEUX (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), assisté comme vice-présidente d'Elisabeth JASKULKE (MEDEF-Développement Durable)

Affirmer la contribution positive de l'élevage à la biodiversité

L'enjeu de la forte implication de FGE et de ses représentants dans les premiers mois de cette jeune fondation, et de la concertation en amont avec le secteur du végétal, est d'affirmer le rôle positif de l'élevage (et de l'agriculture) et de son organisation collective génétique dans la gestion responsable et durable de la variabilité des espèces et des races animales d'élevage. C'est en particulier au sein des instances de cette fondation que devra s'élaborer la position française dans les négociations internationales relatives à l'accès aux ressources génétiques.

FRB
FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ

COMPOSITION DU COLLÈGE RESSOURCES GÉNÉTIQUES DU COS DE LA FFRB :

Représentant élu au Conseil d'administration : S.Patin (FGE-FUS)

GROUPE GÉNÉTIQUE ET SÉLECTION DES POISSONS ET OISEAUX DOMESTIQUES	SYSAAF (syndicat des sélectionneurs aquacoles et avicoles)
GROUPE GÉNÉTIQUE ET SÉLECTION DES MAMMIFÈRES DOMESTIQUES	FGE, Haras Nationaux, FUS, UNCEIA, CryoZooTech, GIS Cryobanque
GROUPE INSTITUTS TECHNIQUES	Institut d'Elevage, Acta, ARVALIS
GROUPE CONSERVATION DES RACES LOCALEMENT ADAPTÉS	CRAPAL, CREGENE, CRRG-ENRx
GROUPE DES ÉTABLISSEMENTS ET AGRICULTEURS PRODUCTEURS DE SEMENCES	GNIS, Promais, Oleosem, ACVNPT
GROUPE OBTENTEURS DE SEMENCES	SICASOV, AFSA, SOVF, ACVF, LIMAGRAIN
GROUPE BIODIVERSITÉ DE PLANTES DOMESTIQUES	AFCEV, CCVF, Croqueurs de Pommes
FNAB	FNAB

SECTEUR JURIDIQUE

Dans ce secteur, FGE fait appel aux ressources du service juridique de l'UNCEIA, dont la compétence est maintenant bien reconnue au-delà de la branche insémination.

Dans le prolongement de la part active prise dans la préparation de la réforme puis de la création de FGE, et des actions conduites au cours des 18 premiers mois de l'Interprofession (assistance aux représentants de FGE dans les échanges avec les Pouvoirs Publics sur la rédaction des textes d'application de la LOA, recueil des textes français et communautaires sur la génétique animale et la reproduction, Guide d'accompagnement juridique, fiscal et comptable pour la création des Organismes de Sélection) le travail de ce service juridique pour le compte de FGE s'est poursuivi sur 2008.

36 mois après la publication de la LOA, la quasi-totalité des textes réglementaires zootechniques et sanitaires est parue au JORF. En 2008, 10 arrêtés ministériels et une note de service de la DGAl ont été adoptés et publiés.

Au jour de la rédaction du présent rapport, restent à paraître, sans échéancier connu de la DGAL, les arrêtés sanitaires suivants :
- agréments sanitaires des activités de reproduction pour les espèces ovine, caprine ;
- agréments sanitaires des activités de reproduction pour l'espèce porcine ;

- activités de production et de transfert embryonnaire pour l'espèce bovine ;
- marquage des doses de semence bovine de monte privée (art R 222.10 du CR) ;
- cryobanque nationale (art R 222.12 du CR).

Accompagnement à la création des OS

Ainsi, ce service juridique a été très fortement sollicité en 2008 pour accompagner individuellement les UPRA dans leur réflexion juridique de mutation en OS : 7 OS et 4 OES (organisme entreprise de sélection) bovines, 1 OES caprin et 3 OS ovins ont obtenu l'appui du service juridique.

A noter également, l'implication du service juridique pour soutenir la demande portée par FUS, visant à permettre aux coopératives ou unions de coopératives, agréées en qualité d'OS, de bénéficier des éventuels bonis de liquidation de l'association agréée en qualité d'UPRA dont elles ont été membres et à laquelle elles se sont substituées. Au jour de la rédaction du présent rapport, le véhicule parlementaire support fait encore interrogation.

Organisation de producteurs de reproducteurs

Les nouvelles dispositions réglementaires spécifiques aux organisations de producteurs de reproducteurs, sont prêtes. Le service juridique de l'UNCEIA a été mandaté pour représenter FGE au sein du groupe de travail réuni par le ministère chargé de l'agriculture, et a obtenu de significatifs assouplissements dans l'intérêt du développement de l'organisation économique. L'arrêté définissant les seuils de reconnaissance sera terminé et publié en 2009, en même temps que les dispositions réglementaires.

Reconnaissance de FGE en qualité d'interprofession

Par un arrêt du 12 décembre 2008 (n° 300141), le Conseil d'Etat a rejeté la requête de la Confédération paysanne tendant à l'annulation de l'arrêté interministériel du 6 octobre 2006 relatif à la reconnaissance de FGE en qualité d'organisation interprofessionnelle pour l'amélioration génétique des ruminants. Le service juridique s'est mobilisé pour défendre avec succès la cause de FGE

Création de livres généalogiques transnationaux au sein de la CE

Le service juridique s'est mobilisé à la demande du ministère chargé de l'agriculture sur ce dossier. Après une première tentative en 2004, avortée à la suite notamment d'interventions des autorités et d'organisations professionnelles agricoles françaises, la Commission européenne tente à nouveau en 2008 d'imposer un important assouplissement aux règles d'agrément des organisations tenant des livres généalogiques pour notamment favoriser la création de livres transnationaux au sein des Etats membres de la Communauté européenne. La Commission veut favoriser l'extension des activités d'un organisme tenant un livre généalogique reconnu dans un Etat membre au-delà des frontières de l'Etat où il est reconnu. Pour atteindre cet objectif d'inspiration libérale, elle entend limiter davantage les motifs de refus de l'arrivée d'un nouvel opérateur installé dans le même Etat membre ou dans un autre Etat membre. Concrètement, son projet de texte reviendrait à priver un Etat membre de toute faculté de refus de reconnaissance d'un nouvel organisme tenant un livre généalogique dans les grandes races bovines en lait et viande, justement là où ce texte poserait des problèmes majeurs.

ETAT DES TEXTES PARUS EN 2008 SUR LA RÉNOVATION DU DGF

ZOOTECHNIQUES

Arrêté du 24 janvier 2008 portant habilitation du centre d'évaluation pour la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination dans les espèces bovine, caprine et ovine (JORF du 7 février 2008)

Arrêté du 5 mars 2008 relatif aux conditions zootechniques exigées pour la production, la collecte et la transplantation d'embryons de l'espèce bovine (JORF du 14 mars 2008)

Arrêté du 30 mai 2008 pris en application des articles 9 et 10 de l'arrêté du 28 décembre 2006 modifié relatif au service universel de distribution et de mise en place de la semence des ruminants au cours de la période d'agrément transitoire des opérateurs historiques, fixant les valeurs des données requises pour le calcul d'une compensation financière pour 2007 (JORF du 7 juin 2008)

Arrêté du 19 décembre 2008 relatif à l'agrément des organismes de sélection des ruminants et des porcins (JORF du 27.12.2008)

Arrêté du 19 décembre 2008 portant nomination à la CNAG (BO du MAP n° 53 du 19.12.08)

Arrêté du 23 décembre 2008 portant agrément des organismes chargés de la réalisation du service public d'enregistrement et de contrôle des performances des ruminants (JORF du 28.12.2008)

Arrêté du 30 décembre 2008 portant agrément des établissements de l'élevage (JORF du 01.01.2009)

SANITAIRES

Arrêté du 11 janvier 2008 fixant les conditions sanitaires exigées pour les agréments visés à l'article L. 222-1 du code rural, dans le cadre de la monte publique artificielle des animaux de l'espèce bovine (JORF du 22 janvier 2008)

Note de service DGAL/SDSPA/N2008-8141 du 16 juin 2008 relative à l'agrément sanitaire des établissements et des personnes dans le cadre de la monte publique artificielle des bovins

La délégation FGE à l'AG ICAR 2008

Le Président Neil Petreny remercie Alain Malafosse pour son activité au sein d'Icar

PARTICIPATION À ICAR ET INTERBULL

A adhérent français d'ICAR, FGE participe activement aux différentes instances de cette organisation internationale. Pour la première fois, les USA accueillaient l'AG d'Icar, jumelée à la session open d'Interbull. Parmi 435 participants de 43 pays, la délégation française était la seconde (hors Amérique) après l'Allemagne : elle regroupait, ce qui était une première, toutes les composantes métiers de FGE (EDE, Contrôle de performances, IA, OS, Arsoe, Inra et Institut de l'Elevage).
Pour Icar et Interbull, ce congrès se situait à la croisée des changements importants que va apporter l'indexation génomique et des évolutions profondes sur les techniques d'identification, traçabilité et de collecte des données en élevage (RFID, analyseurs en ferme, automates, gestion de nouvelles données...)

Les participants français, dont c'était souvent la première participation à un congrès Icar, ont souligné l'intérêt d'une telle ouverture sur les évolutions en cours dans les autres pays. Avec 18 groupes de travail et sous-comités, Icar constitue aujourd'hui un réseau d'expertise internationale incontournable dans les secteurs génétique, identification et données d'élevage, reconnu par un nombre croissant d'organisations internationales (ISO, OIE, FEZ, ISAG, UE...)

Quatre de ces groupes sont présidés par des français. Quatorze des 78 communications de ce congrès avaient un auteur ou un co-auteur français.
Neil Pretreny (Canada) a été renouvelé à la présidence d'ICAR et Pierre-Louis Gastinel (FGE) a été élu à l'Executive Board au poste de trésorier. Le Board Icar a sollicité FGE pour l'organisation de son assemblée générale en France en 2011 qui devrait se tenir en Franche-Comté.

MEMBRE ADHÉRENT D'ICAR POUR LA FRANCE

EXECUTIVE BOARD ICAR (TRÉSORIER)

SOUS-COMITÉS
Interbull (Steering Committee)
Identification
Compteurs à lait
Analyses de lait (Président)

GROUPES DE TRAVAIL
Bovins viande et Interbeef
Insémination (Président)
Ovins lait (Président)
Caprins
Echange de données (Président)
Analyses Génétiques
Enregistrement des parentés
Courbes de lactation

RÉSEAU DE VEILLE SUR LES BREVETS

CENTRE DE TESTS DES COMPTEURS À LAIT
(responsable du centre de Derval)

FRANCE GÉNÉTIQUE ELEVAGE

Pierre-Louis Gastinel (FGE)

Sophie Mattalia (IE)
Louise Marguin (IE)
Alain Gastebled (IE)
Olivier Leray (ACTILAIT)

Isabelle Boulesteix (IE)
Laurent Journaux (UNCEIA)
Jean-Michel Astruc (IE)
Jean-Michel Astruc (IE)
Erik Rehben (IE)
Mairie-Yvonne Boscher (Labogena)
Jean-Marc Vacelet (OS Montbéliard)
Sophie Mattalia (IE)

Laurent Journaux (UNCEIA)

Vincent Corbet (IE)

France Génétique Elevage

Accueil d'une délégation du Mexique (Ministère et Confédération mexicaine de l'élevage)

PROMOTION GÉNÉRIQUE À L'INTERNATIONAL

Les priorités (pays-action) sont définies au sein du Comité de promotion générique et de développement à l'international de FGE, composé des représentants de l'UNCEIA, de FUS et des opérateurs export des Entreprises et Organismes de Sélection. Ses orientations s'inscrivent dans 2 axes :

• développer des instruments de communication générique pour bâtir et entretenir dans la durée une image de la génétique française dans les pays cibles, en particulier en éditant régulièrement une lettre d'information adaptée à chaque pays.

• réaliser des analyses des filières génétiques dans les grands pays cibles (connaissance de l'organisation, des flux, des circuits, des acteurs, des besoins, des points d'entrée, des modes de communication...). La première étude, réalisée en 2008, a porté sur l'Inde.

Ce comité considère prioritaire de renforcer les moyens de la DGAL par la négociation des accords sanitaires. Ainsi, FGE a saisi la DGAL des problèmes majeurs posés à l'export par les modalités spéciales FCO.

Nous recensons ci-après les actions conduites pour le compte de FGE dans ce cadre. Ces actions s'appuient sur le bureau de coopération technique internationale des organisations professionnelles d'élevage (BCTI) et sur les entreprises et organismes membres du réseau FGE.

Accueil de délégations étrangères

• **SIA :** albanais, égyptiens, géorgiens, khazaks, roumains, russes, ukrainiens...

• **SPACE :** russes, indiens

• **Sommet de l'Elevage :** roumains, ukrainiens

• **Ministres :** Kerala-Penjab (Inde), Albanie, Burkina Faso, Croatie, Géorgie, Roumanie, Sénégal

• **Directeurs Elevage :** Kerala (Inde), Ukraine, Burkina, Cuba, Andra Pradesh (Inde)

Interventions/conférences : présentation de France Génétique Elevage

• **Aquitanima, soirée internationale, Bordeaux, mai 2008.** « Présentation de l'Interprofession nationale pour l'amélioration génétique des ruminants et des atouts de la génétique française »

• **Agrofarm Moscou, avril 2008.** "France Génétique Elevage: the French National Interprofessional Association for genetic improvement of ruminants defines, organises and coordinates the national system of genetic improvement and the correspondant network of stakeholders"

• **Exposofo Temuco, Chili, novembre 2008** "Francia : el país leader de la ganadería de la Unión Europea, Elementos sobre su ganadería y sus programas de mejoramiento genético" et "El dispositivo francés de desarrollo de la ganadería. Los ganaderos a la cabeza y al corazón del dispositivo mediante sus asociaciones y organizaciones"

• **5 à 7 FGE, 15 mai 2008 :** présentation du dispositif génétique français aux responsables et chargés de mission du MAP et des organismes d'appui à l'export (ADEPTA, UBIFRANCE).

• **SPACE, Forum russo-français, septembre 2008.** « France : 1st cattle herd of the European Union »

• **Sommet de l'Elevage, octobre 2008.** Délégation officielle de Roumanie : une présentation générale « La France, un grand pays d'élevage de l'UE » et une spécifique sur chaque ring par espèce (bovins lait, bovins viande).

• **Colloque collectif organisé par l'ADEPTA, Tcherkassy, Ukraine, octobre 2008.** « La génétique française : un atout pour les entrepreneurs ukrainiens »

Appui à l'ADEPTA pour l'organisation de colloques collectifs

• **Tcherkassy, Ukraine, octobre 2008.** Analyse sommaire de l'amélioration génétique en Ukraine.

• **Inde, prévu en avril 2009.**

Représentation dans les instances

• **Préparation et participation aux réunions du « Comité d'exportation génétique des ruminants » de l'Office de l'Elevage.**

• **Participation au Directoire de la Fondacion Mondion, Chili.**

• **Groupe de contacts Union Européenne Export Plateform.**

Articles

• **China Dairy Yearbook, Dairy Association of China :** « France, a land of milk ».

• **Revue Americarne, Amérique Latine n° 66 de septembre 2008 :** « La France, le pays des races à viande - El pais de las razas carnicas »

Etude filière génétique

• **Inde, réunion de présentation de l'étude le 3 septembre 2008 :** le document qui traduit le résultat de cet important travail doit faire l'objet , en 2009, d'une diffusion à tous les opérateurs du réseau FGE qui sont en mesure de le valoriser dans leur stratégie commerciale.

Supports de communication

• Traduction et impression en Russe des deux plaquettes de présentation de la sélection lait et viande en France « La France, le pays des races à viande », « La France, sélection laitière et progrès génétique ».

• Fiche de présentation de la génétique laitière française sur le site du MAP http://www.securitesanitairedesaliments.fr/ (en cours de mise en ligne)

RÉALISATION : BETA PICTORIS - REF 0109700004 - ISBN : 978-2-84148-616-8
CRÉDIT PHOTOS : CIDIL, CRAV, FBC, FCL, INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, MAISON DE LA TRANSHUMANCE, LA CHÈVRE, PÂTRE, UNCEIA - P. PULVERY, P.WALL, D.R. - FÉVRIER 2009

FRANCE GENÉTIQUE ÉLEVAGE

L'interprofession nationale de l'amélioration génétique des ruminants
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 • SIRET 493 566 905 00011 - APE 9499Z

149 rue de Bercy 75595 PARIS Cedex 12
Tél 01 40 04 52 02 – Fax 01 40 04 52 99
france-genetique-elevage@france-genetique-elevage.fr

www.france-genetique-elevage.fr